

Monsieur le Directeur Académique,

Il est des lendemains d'élections où ce qui prime, c'est le soulagement. Malgré les attermolements suicidaires de quelques responsables, la République a gagné ce 7 mai 2017. Le travail pour faire reculer le relativisme et le populisme commence aujourd'hui. Nous aurons dans cette bataille, chacun, un rôle à jouer. L'UNSA Education et le SE-UNSA n'esquiveront pas leurs responsabilités et continueront à donner de la voix pour que la France, fière de ses valeurs humanistes et de son ambition européenne, sorte de la dépression pour envisager l'avenir avec confiance et bâtir une société meilleure pour la jeunesse. Donner de la voix pour que l'Education soit protégée du court-termisme et des instrumentalisation politiques. Les réformes récentes ont amélioré la situation de notre École et s'il est toujours nécessaire de les réinterroger, une chose est sûre, nous avons besoin de temps et de tranquillité. Donner de la voix enfin pour que les professionnels de l'Education soient reconnus et respectés. Le nouveau président de la République doit entendre les acteurs de la démocratie sociale : ils sont indispensables pour que la France avance. Ignorés ou contournés, ils sauront se mobiliser contre les régressions. Emmanuel Macron devra s'appuyer sur les forces vives pour construire le futur. L'UNSA Éducation et le SE-UNSA y prendront toute leur part !

Pour inviter l'École et les enseignants dans le débat des élections présidentielles, une enquête avait été commandée en son temps par le SE-UNSA auprès de l'institut IFOP, "Et moi, prof, je veux dire au prochain président !". Cette enquête a notamment permis à la profession d'exprimer son désir de mobilité professionnelle et son souhait d'améliorer sa formation. Nous constatons dans les documents préparatoires à cette CAPD que les demandes de congé formation professionnelle sont toujours aussi nombreuses, témoignant de réels souhaits de reconversion et / ou de formation. Le SE-UNSA constate cette année, comme les années précédentes, que le nombre de mois octroyés sera encore largement insuffisant et ne permettra pas de satisfaire les demandes. Mobilité encore... Le traitement des demandes de détachement pose problème à différents

niveaux. Il permet, certes, de résoudre partiellement la question purement comptable de l'équilibre numérique des personnels, mais ne répond aucunement aux perspectives de carrière des personnels que nous représentons. Par son aspect pour le moins opaque, il suscite lassitude et incompréhension. Des collègues vont être maintenus sur des postes qu'ils auraient pu libérer, et pour lesquels ils vont avoir l'impression de rester pour être une « variable d'ajustement » de l'administration. La mobilité professionnelle doit permettre de répondre aux aspirations des enseignants du 21^{ème} siècle à construire leur propre parcours professionnel. Pour le SE-UNSA, l'Education nationale doit renforcer les moyens existants pour accompagner les collègues dans leurs démarches et les périodes transitoires de réorientation professionnelle, tant au niveau des demandes de congé de formation professionnelle, de détachements, de temps partiels, de disponibilités, ou d'autorisations d'absence.

A l'ordre du jour de cette CAPD, le mouvement principal avec l'étude des demandes de bonifications au titre de la RQTH et les résultats de commissions d'entretien. Le SE-UNSA tient préalablement à rappeler ici et maintenant son souhait de respect de confidentialité des documents de travail et du projet de mouvement qui doit nous être communiqué le 18 mai. La diffusion de pré-résultats entraîne doute, frustration, déception et dessert le paritarisme en dépréciant la CAPD qui les valide. Le SE-UNSA, fidèle à ses valeurs de respect et de confidentialité ne rendra public aucun résultat et gardera la ligne qui a toujours été la sienne en vérifiant scrupuleusement les documents fournis par l'administration en amont de la CAPD.

Concernant l'examen des demandes de majoration de barème au titre du handicap, le nombre croissant de ces dossiers interroge sur les conditions de travail de nos collègues, et témoigne de la nécessité pour tous de bénéficier d'une médecine de prévention efficace et bienveillante au sein de notre institution. Le SE-UNSA reconnaît que la nouvelle règle adoptée cette année, qui permettra aux collègues bénéficiant d'une RQTH d'obtenir 10 points de majoration à défaut des 100 points, devrait améliorer certaines situations. Cependant, certaines demandes n'auront pas satisfaction malgré cette majoration minimum et l'administration devra avoir un accompagnement bienveillant pour ces collègues en souffrance.

Cette CAPD actera également l'intégration de 7 instituteurs dans le corps des professeurs des écoles sur les 8 demandes. Le SE-UNSA demande à ce que la DSDEN de la Gironde se rapproche

des DSDEN des autres départements de l'Académie afin de récupérer des contingents qui pourraient avoir été inutilisés ici ou là, et d'intégrer la totalité des candidats.

Enfin, dernier sujet à l'ordre du jour : le passage à la Hors-Classe des PE. Si aujourd'hui, nous acterons la promotion de 5% des collègues promouvables, le SE-UNSA rappelle que nous sommes dans l'attente de l'arrêté qui fixera le ratio de passage à la HC à 5.5% pour la rentrée 2017, augmentation à laquelle le ministère s'est engagé, poursuivant son rapprochement avec celui de 7% qui est la règle dans le second degré. L'action du SE-UNSA initiée depuis de nombreuses années pour l'égalité de rémunération des corps enseignants porte ses fruits, le passage de l'ISAE à 1200 € annuels depuis la rentrée 2016 en est un autre gain.

Les élus du SE-UNSA
Céline Gravellier
Marianne Favier
Gwénaëlle Gélisse
Cédrine Sancier